

REVUE TRIMESTRIELLE | PARUTION EN MARS, JUIN, SEPTEMBRE, DÉCEMBRE

MENUISERIE *plus*



ACTUALITÉS

p. 6-9

Adieu les portes Rf, bonjour les portes EI!

TECHNIQUE

p. 11-13

Nouvelles méthodes de construction en bois : premiers résultats acoustiques in situ

TECHNIQUE

p. 15-16

ETICS sur constructions à ossature en bois : raccord en pied de mur

TECHNIQUE

p. 17-19

Liaison d'une paroi maçonnée et d'une ossature en bois

LIEU DE RENCONTRE

p. 27-30

CHIMSCO Groupe, une véritable success story qui fête ses 20 ans



FÉDÉRATION WALLONNE DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX
DE MENUISERIE ET MÉTIERS CONNEXES DE BELGIQUE

Avenue Prince de Liège, 91, Bte 6 - 5100 JAMBES

Tél. : 081/20 69 22 - Fax : 081/20 69 20 - WWW.MENUISIERS.COM

N° agréation : P 202 077
Bureau de dépôt : Liège X
N° affranchissement : B/70





Vous recherchez un **conseil de qualité et sur mesure** pour les électroménagers de vos clients ?
 Vous souhaitez une composition qui va de l'entrée de gamme jusqu'au très haut de gamme ?
 Tout est possible : nous trouvons toujours la solution pour votre chantier !

En tant que grossiste spécialisé, nous vous offrons un large choix en électroménagers et sanitaires,
 toutes marques confondues.

**Cerise sur le gâteau : nous accueillons vos clients dans notre showroom privé et
 les guidons vers la solution parfaite qui répond à leurs besoins.**

Grossiste en électroménager et sanitaire (02/725.11.41)



EDITORIAL / LEITARTIKEL

5

ACTUALITÉ

- 6-9** Adieu les portes Rf, bonjour les portes EI₁ !
10 Guide « Les 12 défis les plus récurrents chez les menuisiers »

TECHNIQUE

- 11-13** Nouvelles méthodes de construction en bois : premiers résultats acoustiques in situ
15-16 ETICS sur constructions à ossature en bois : raccord en pied de mur
17-19 Liaison d'une paroi maçonnée et d'une ossature en bois
21-22 Composition des parois des constructions en bois avec coulisse ventilée
25-26 VapourBlock, un panneau de construction étanche à l'air et frein-vapeur pour une construction peu énergivore

LIEU DE RENCONTRE

- 27-30** CHIMSCO Groupe, une véritable success story qui fête ses 20 ans

GT PARQUETEURS

- 31-32** Journée d'étude sur le parquet
33 Basic Pro 2K Vernis

CÔTÉ CUISINE

- 34-35** L'espace, libre et contemporain, intelligent et aménagé de manière créative
37 Séance d'information pour les cuisinistes

CONCOURS & FORMATIONS

- 39** Formations : Traversées de parois résistant au feu / Placeurs de portes résistant au feu

SALONS & ÉVÉNEMENTS

- 41-42** Le Week-End du Bois et des Forêts 2022 mettra tout particulièrement en lumière votre savoir-faire, vos projets et vos produits bois

Editeur responsable : José Pérard | FWMB - Avenue Prince de Liège, 91, B^o 6 | 5100 JAMBES | Tél. : 081 20 69 22 | Fax : 081 20 69 20

Rédactrice en chef : Caroline Smetz | Rédaction : Caroline Smetz | Tél. : 081 20 69 22 | Fax : 081 20 69 20

Conception - Réalisation - Impression : Snel Graphics sa - Vottem | Abonnements et publicités : Albane De Beaudignies | Tél. : 081 20 69 23

Photos : Shutterstock.com

Revue trimestrielle imprimée à 5.000 ex. Reproduction de textes et de photos interdite sans accord préalable. La rédaction ne peut être tenue responsable des textes, photos ou illustrations publiés. Seuls les auteurs sont responsables. La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou documents qui lui sont transmis, ils ne seront retournés que sur demande. Textes, photos et prix valables sauf erreurs ou omissions.

-10%* SUR VOTRE PACKAGE D'ASSURANCES



POUR UNE PROTECTION SUR MESURE

CADEAU exclusif pour les membres de la Confédération Construction : une radio de chantier**

Avec Build-Safe, profitez d'un package d'assurances **flexible** et sur mesure qui vous permet d'**économiser 10% sur vos primes**. En tant que membre de la Confédération Construction, vous bénéficiez en plus d'un **cadeau exclusif** : une **radio de chantier robuste** !

Découvrez Build-Safe et votre cadeau sur go.federale.be/build-safe-confed



L'assureur qui partage ses bénéfices avec vous

* Conditions de l'action sur go.federale.be/build-safe-confed.

** Offre valable jusqu'au 31/12/2022 ou jusqu'à épuisement du stock

Fédérale Assurance - E.R. : Tom De Troch - Rue de l'Étuve 12 - 1000 Bruxelles

www.federale.be. Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC. Compte financier: BIC: BBRUBEBB IBAN: BE31 3100 0723 3155 - RPM Bruxelles TVA BE 0403.257.506 - Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail. Compte financier : BIC : BBRUBEBB IBAN : BE19 3100 7685 5412 - RPM Bruxelles. TVA BE 0407.963.786



VENDEZ-VOUS DÉJÀ DES PORTES INTÉRIEURES QUI CONVIENNENT ?

Un client satisfait est crucial. Même si un client n'achète de nouvelles portes chez vous qu'une fois dans sa vie, il est et reste un ambassadeur. Ce à condition que le bloc-porte entier convienne !

Les portes intérieures Breen conviennent et plaisent. De par le choix étendu de modèles comme par leur qualité supérieure.

De par leurs dimensions standards comme par du sur-mesure. De par un service parfait jusqu'à une livraison rapide. Etc...

De telles portes feront battre votre cœur plus vite et celui de vos clients !




BREEN

La porte qui frappe

Breen Belgium BV

Vlimmersebaan 136 / 12

B-2275 Wechelderzande

Téléphone: 03 312 90 80 • Fax: 03 385 97 06

E-mail: info@breen-belgium.com

www.breen-belgium.com

Qu'il s'agisse d'extensions de maisons existantes, de nouvelles constructions ou encore de logements de loisirs, le bois a toujours la cote comme matériau. Il présente en effet de multiples avantages (rapidité d'exécution, matériau naturel, écologique et durable, légèreté, solidité, ...) aujourd'hui bien connus de tous.

Les constructions en bois, tel est le thème que nous avons choisi pour ce numéro de septembre.

Nous vous proposons des articles variés sur le sujet, parmi lesquels : Nouvelles méthodes de construction en bois : premiers résultats acoustiques in situ (Cfr. pp. 11-13) ; ETICS sur constructions à ossature en bois : raccord en pied de mur (Cfr. pp. 15-16) ; Liaison d'une paroi maçonnée et d'une ossature en bois (Cfr. pp. 17-19) ; Composition des parois des constructions en bois avec coulisse ventilée (Cfr. pp. 21-22).

La classification des portes coupe-feu vient de changer. Depuis le 1^{er} juillet, on ne parle désormais plus de portes Rf, mais bien de portes EI₁. La classification belge Rf disparaît au profit de la classification européenne EI₁. On vous en parle plus en détails dans ce numéro (Cfr. pp. 6-9).

Nous vous invitons également à découvrir l'une de nos entreprises membres qui fête cette année ses 20 ans d'existence et est spécialisée dans la construction bois : CHIMSCO Groupe.

Située à Achêne, cette entreprise a connu une croissance constante et impressionnante qui lui permet aujourd'hui d'occuper une place de premier choix dans le secteur de la construction bois (Cfr pp. 27-30).

Cette année encore, la Fédération s'associe à l'évènement « Week-end du Bois et des Forêts » qui se déroulera du 14 au 16 octobre prochains. Il s'agit du rendez-vous incontournable de tous les acteurs et professionnels de la filière forêt bois.

La Fédération prendra à nouveau en charge les frais d'inscription et assurera la promotion de ses entreprises membres qui proposent une activité bois et souhaitent participer à l'évènement (Cfr. pp. 41-42).

Ob Anbau, Neubau oder Urlaubsunterkünfte, Holz ist immer ein beliebter Baustoff. Holz hat in der Tat zahlreiche Vorteile (schnelle Verarbeitung, natürlicher, ökologischer und nachhaltiger Baustoff, geringes Gewicht, Festigkeit, ...), die heute allgemein bekannt sind.

Holzbau ist daher das Thema, das wir für die Septemberausgabe gewählt haben.

Wir bieten Ihnen verschiedene Artikel zu diesem Thema, unter anderem: neue Holzbaumethoden: erste Akustikergebnisse in situ (s.S. 11-13); ETICS auf Holzrahmenkonstruktionen: Anschluss am Fuß der Wand (s.S. 15-16); Verbindung zwischen gemauerter Wand und Holzrahmen (s.S. 17-19); Wandaufbau von Holzkonstruktionen mit hinterlüfteter Fassade (s.S. 21-22).

Die Klassifizierung von Brandschutztüren wurde soeben geändert. Seit dem 1. Juli spricht man nun nicht mehr von Rf-Türen, sondern von EI₁-Türen. Die belgische Klassifizierung wird durch die europäische Klassifizierung EI₁ ersetzt. Zu diesem Thema berichten wir in dieser Ausgabe ausführlicher (s.S. 6-9).

Wir laden Sie außerdem ein, eines unserer Mitgliedsunternehmen kennenzulernen, das in diesem Jahr sein 20-jähriges Bestehen feiert und auf den Holzbau spezialisiert ist: CHIMSCO Groupe.

Das in Achêne ansässige Unternehmen blickt auf ein stetiges und beeindruckendes Wachstum zurück und nimmt heute eine führende Stellung in der Holzbaubranche ein (s.S. 27-30).

Auch in diesem Jahr nimmt der Verband am „Week-end du Bois et des Forêts“ teil, das am 14. bis 16. Oktober stattfindet. Ein Treffen für alle Akteure und Fachleute der Forst- und Holzbranche, das man wohl kaum verpassen möchte.

Der Verband wird erneut die Anmeldegebühren und die Werbung für seine Mitgliedsunternehmen übernehmen, die eine Aktivität mit Holz anbieten und an der Veranstaltung teilnehmen möchten (s.S. 41-42).



M. PÉRARD, Président - Präsident



Adieu les portes Rf, bonjour les portes EI₁ !

Depuis le 1^{er} juillet 2022, nous n'utilisons plus la valeur Rf pour classer la résistance au feu des portes coupe-feu. La classification belge Rf disparaît et est remplacée par la classification européenne EI₁. Qu'en est-il exactement et quel est l'impact de ce changement ? Découvrez-le dans cet article.

Avant d'aborder la nouvelle classification de résistance au feu, faisons un détour par le marquage CE des portes (résistant au feu). Comment ce système fonctionne-t-il ?

L'Union européenne définit des normes pour de nombreux produits. Une fois que ces normes sont reconnues dans tous les États membres de l'Union européenne, elles peuvent être reprises dans le Journal officiel de l'Union européenne. Ainsi, la norme reçoit le statut de « norme harmonisée » et oblige les fabricants à respecter ses exigences lorsqu'ils mettent un produit à disposition sur le marché européen.

Le fabricant doit ensuite apposer le marquage CE sur le produit et joindre un document, une « déclaration de performances CE », dans lequel il déclare que son produit satisfait aux exigences de l'UE définies dans la norme harmonisée.

Actuellement, les normes suivantes pour les portes et portails sont citées dans le Journal officiel :

- EN13241 (portes et portails industriels, commerciaux et de garage - Norme produit, caractéristiques de performance)
- EN14351-1 (Portes et fenêtres - Norme produit - Caractéristiques de performance - Partie 1 : Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons)

Le marquage CE est donc déjà obligatoire pour les portes de garage et les portails industriels, ainsi que pour les fenêtres et les portes extérieures.

En outre, une autre norme définissant les performances de résistance au feu et/ou à la fumée des portes et portails résistant au feu est déjà citée :

- EN16034 (Blocs-portes pour piétons, portes et fenêtres industrielles, commerciales et de garage - Norme de produit, caractéristiques de performance - Caractéristiques de résistance au feu et/ou d'étanchéité aux fumées)

Lorsqu'un fabricant souhaite mettre à disposition une porte résistant au feu sur le marché dans l'UE, il doit donc se conformer à la fois aux exigences décrites dans la norme applicable à ce type de produit et aux exigences de la norme EN16034.

QUID DES PORTES INTÉRIEURES ?

Pour les portes intérieures (résistant au feu ou non), en revanche, c'est complètement différent. Deux normes de portes importantes ne sont actuellement toujours pas citées dans le Journal Officiel de l'UE :

- EN14351-2 (Portes et fenêtres - Norme produit, - Caractéristiques de performances - Partie 2 : Blocs-portes intérieurs pour piétons)
- EN 16361:2013 + A1:2016 (Portes motorisées pour piétons - Norme de produit, caractéristiques de performance - Blocs-portes pour piétons, autres que de type battante, initialement conçues pour être installées avec un système de motorisation)

Par conséquent, les portes intérieures et les portes piétonnes à commande automatique ne peuvent pas porter le marquage CE à l'heure actuelle.

NOUVELLES CLASSIFICATIONS DE RÉSISTANCE AU FEU

Une autre norme, EN13501-2, qui classe la résistance au feu des éléments de construction, a entre-temps également introduit une nouvelle classification pour la résistance au feu des portes, en introduisant la valeur EI₁ (voir encadré) à la place de l'ancienne valeur belge Rf, introduite par l'ancienne norme belge NBN 713.020.

Ce nouveau système est déjà applicable aux portes et portails pour lesquels une nouvelle norme harmonisée a déjà été publiée.

Pour les portes intérieures et portails qui n'étaient pas encore couverts par une norme harmonisée (EN 14351-2 et EN 16361:2013 + A1:2016), une période transitoire a été instaurée, qui expirait le 1^{er} juillet 2022, avec des conséquences pour les fabricants et les menuisiers qui installent des portes résistant au feu. Ces portes ne sont pas encore marquées CE (ce n'est pas possible, car les normes n'ont pas encore été publiées), mais la nouvelle classification de résistance au feu s'applique à partir de juillet.

Une situation étrange.

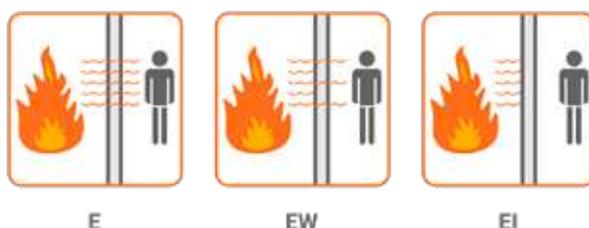


QUATRE NOUVELLES CLASSIFICATIONS POUR DÉCRIRE LES RÉSISTANCES AU FEU

Dans le passé, la résistance au feu des menuiseries intérieures était décrite par la valeur R_f (Résistance au feu), exprimée en heures. Une porte avec une valeur R_f de 2h signifie donc qu'elle peut résister à un incendie pendant deux heures. C'est pourquoi les portes résistant au feu sont souvent appelées simplement « portes R_f ».

La nouvelle norme EN13501-2 a introduit un nouveau système pour la classification de résistance au feu des produits de construction et des éléments de construction. Et ce système n'utilise plus la valeur R_f . À la place, quatre critères décrivent la résistance au feu : l'étanchéité aux flammes (E), l'isolation thermique (I_1 ou I_2) et le rayonnement (W).

- L'étanchéité aux flammes (E) indique que les flammes ou les gaz chauds inflammables ne peuvent pas passer par les fissures ou les joints de la construction.
- L'isolation thermique est un critère qui mesure l'élévation de température de la porte du côté non-exposé au feu. L'isolation (I) des portes est également divisée en deux catégories : I_1 et I_2 . Les tests I_1 sont plus sévères que les tests I_2 . Pour les portes EI_1 , la température de l'ensemble de la structure de la porte peut augmenter de 180°C maximum pendant les essais. En Belgique, EI_1 est le classement prescrit dans les normes de Base pour les portes résistant au feu. Une valeur EI_1 de 120 minutes signifie donc qu'un bloc-porte ne s'échauffera pas de plus de 180° C en cas d'incendie pendant deux heures. Pour les portes EI_2 , la température de l'hubriserie peut augmenter de 360° C pendant les mêmes tests et le bord extérieur (10 cm) du vantail n'est pas évalué.
- Le rayonnement thermique (W) est une mesure du rayonnement sur le côté protégé à 1 m de l'élément testé. Elle ne doit pas dépasser 15 kW/m². Ce critère (W) n'est jamais exprimé seul, mais toujours avec la densité de flamme (E).



E

EW

EI

Remarque : la durée exprimée pour ces nouveaux classements est exprimée en minutes et non plus en heure.

JUSQU'À QUAND POUVEZ-VOUS ENCORE UTILISER LES PORTES RF ?

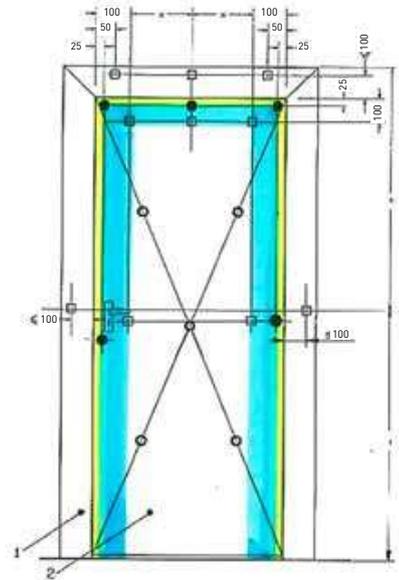
De nombreux menuisiers et négociants de matériaux de construction disposent encore de portes produites selon les anciennes règles, et qui ont donc encore une classification Rf. Ces portes ne pourront-elles plus être utilisées après le 1^{er} juillet 2022 ?

- Pour tous les **nouveaux projets de construction** à partir du 1^{er} juillet 2022, vous devrez utiliser des portes EI₁.
- Pour les **nouveaux projets de construction**, pour lesquels une **demande de permis de construction** a été introduite **avant le 1^{er} juillet 2022**, vous pouvez continuer à utiliser des portes Rf, quel que soit le temps nécessaire à la réalisation du projet.
- En principe, les **rénovations** ne relèvent pas de l'AR Normes de base, de sorte que les portes Rf peuvent continuer à y être utilisées. Attention ! Cela ne s'applique pas aux extensions de bâtiments existants et aux rénovations lourdes qui ont dû faire l'objet d'une nouvelle demande de permis de bâtir.

DIFFÉRENCE ENTRE LES PORTES EI₁ ET EI₂

I2 : mesures de température à 100 mm du bord (bleu)

I1 : mesures de température à 25 mm du bord (jaune)



ET SI JE FABRIQUAIS MOI-MÊME LES PORTES INTÉRIEURES ?

Les règles relatives au marquage CE s'appliquent uniquement aux ensembles de portes complets. Et seulement pour ceux qui mettent ces ensembles complets sur le marché.

- Veuillez noter que toute personne qui achète des ensembles de portes complets et les met sur le marché sous un nom de marque différent (par exemple, le sien) est considérée comme un fabricant selon la réglementation. Pour ces entreprises, le marquage CE obligatoire s'appliquera donc.
- Les entrepreneurs qui achètent des éléments de portes et les assemblent sur place pour former un ensemble de portes ne sont pas soumis au marquage CE obligatoire.
- Pour les entrepreneurs qui produisent eux-mêmes les blocs-portes et les installent chez le client, la réglementation européenne est moins claire. Ils se retrouvent dans une zone grise, qui peut être interprétée de deux manières.
 - D'une part, ces ensembles de portes n'ont pas besoin d'être marqués CE parce qu'ils ne sont pas mis sur le marché.
 - D'autre part, le marquage CE est nécessaire parce que les blocs-portes sont destinés à être « utilisés sur le marché européen ».

Ainsi, si vous fabriquez vous-même des portes intérieures résistantes au feu et qu'il n'est pas possible d'apposer le marquage CE sur les portes (parce que la norme applicable n'a pas encore été reprise au Journal officiel), il est préférable de prendre des précautions afin de respecter autant que possible la réglementation applicable. Vous devrez donc attester à la fois les propriétés mécaniques de la porte et ses performances en matière de résistance au feu par un certificat délivré par un organisme de certification européen.

EXTENSIONS

Si vous procédez à une extension d'un bâtiment, une nouvelle demande de permis de construction est requise

et la nouvelle partie doit être équipée de portes EI₁ si la demande de permis est introduite après le 30 juin 2022. Cette obligation ne s'applique donc qu'à la nouvelle extension et non à la partie existante du bâtiment.



ARRÊTÉ ROYAL DU 20 MAI 2022 – NORMES DE BASE (MONITEUR BELGE DU 23-06-2022)

L'Arrêté Royal du 20 mai 2022 modifiant les normes de base a été publié dans le Moniteur belge du 23 juin 2022. La version coordonnée de l'Arrêté Royal « Norme de base » peut être consultée ou téléchargée sur le site web de la Direction générale de la sécurité civile (<https://www.securitecivile.be/fr/arrete-royal-du-7-juillet-1994-fisant-les-normes-de-base-en-matiere-de-prevention--contre-lincendie>).

Cet arrêté prévoit plusieurs adaptations des règles de sécurité incendie pour les nouveaux bâtiments à construire, notamment une adaptation importante des règles de sécurité incendie pour les façades, les parkings, les chaufferies et les ascenseurs à installer dans les bâtiments.

Au point 2.2 de l'annexe 1 de l'arrêté royal relatif aux normes de base, la réglementation des portes résistant au feu est rédigée de telle sorte que les exigences supplémentaires en matière de planéité, de tolérances dimensionnelles, de résistance mécanique et de durabilité ne s'appliquent que si la porte ne porte pas le marquage CE.

Étant donné que la date d'entrée en vigueur du marquage CE pour les portes intérieures résistant au feu n'est pas claire et que de nombreuses portes intérieures résistant au feu ont déjà été testées et classées selon les normes européennes, la disposition transitoire de l'article 6/1 de l'arrêté royal du 7 juillet 1994 a été adaptée de sorte que dès le 1^{er} juillet 2022, seules les classifications européennes sont applicables.

En savoir plus ? <https://www.securitecivile.be>

Cet article a été réalisé avec la coopération de M. Edwin Van Wesemael, ingénieur de l'Institut de sécurité incendie (ISIB). www.isibfire.be

INSTITUT DE
SECURITE INCENDIE
A.S.B.L.

ISIB

INSTITUUT VOOR
BRANDVEILIGHEID
v.z.w.

Source : De Vlaamse Schrijnwerker – Juin 2022

Guide « Les 12 défis les plus récurrents chez les menuisiers »

En tant que menuisier, vous avez peut-être déjà été confronté à différentes situations complexes et techniques telles qu'une déformation d'un bardage en bois, la nécessité de devoir prévoir un garde-corps complémentaire pour un châssis ouvrant ou autre.



Pour vous aider à faire face à ces problèmes, le Centre scientifique et technique de la construction (CSTC) a créé un guide pratique reprenant douze défis auxquels les menuisiers sont souvent confrontés, mais aussi et surtout les méthodes pour les résoudre.

À travers quatre chapitres, le CSTC aborde plusieurs problèmes et questions fréquentes liés à la menuiserie intérieure, à la menuiserie extérieure, aux finitions extérieures et aux terrasses ainsi qu'aux cloisons et aux plafonds suspendus. Vous trouverez dans ce guide des informations claires, concises et pratiques vérifiées par des experts indépendants. L'objectif de ce guide? Partager les connaissances d'experts en construction avec l'expert que vous êtes aussi. Il ne reste plus qu'à vous retrousser les manches!

Vous pouvez télécharger gratuitement ce guide « Les 12 défis les plus récurrents chez les menuisiers (et comment y faire face) » via l'adresse suivante : <https://www.cstc.be/les-12-defis-les-plus-recurrents-chez-les-menuisiers>

Dans ce guide vous trouvez :

- des réponses aux questions fréquentes en matière de menuiserie extérieure, de menuiserie intérieure, de finitions extérieures et de terrasses ainsi que de cloisons et de plafonds suspendus ;
- des infos compilées par des experts indépendants ;
- des instructions concrètes pour la réalisation de vos travaux.



noblesse
For Quality Solutions

**Scies à refendre STENNER,
qualité, savoir-faire et service assuré !**



Options: dédoubleage, bâti inclinable, modèle twin, etc.

STENNER



Nouvelles méthodes de construction en bois : premiers résultats acoustiques in situ

Les méthodes de construction en bois traditionnelles des maisons mitoyennes et des immeubles d'appartements offrant une protection acoustique insuffisante, et ce plus particulièrement dans le domaine des basses fréquences, de nouveaux concepts constructifs d'ossature en bois ont été développés dans le cadre des projets de recherche 'DO-IT Houtbouw' et 'AH+'. Le présent article traite des performances acoustiques mesurées in situ sur ces systèmes ainsi que des constructions de type CLT (Cross Laminated Timber).

MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME CONSTRUCTIF PRÉFABRIQUÉ INNOVANT À OSSATURE EN BOIS

Des mesures acoustiques ont récemment été réalisées à Meerhout dans une construction à ossature en bois conçue conformément aux nouvelles directives applicables aux murs et planchers séparant les habitations (voir Les Dossiers du CSTC 2013/1.5, 2014/2.13 et 2015/2.17). Le bâtiment considéré se compose de bureaux et d'appartements. Des mesures d'isolation aux bruits aériens effectuées entre l'un de ces bureaux et l'appartement situé

au-dessus ont permis d'enregistrer un niveau d'isolation de 68 dB ($D_{nT,w}$), ce qui représente un gain de 10 dB par rapport aux critères de confort acoustique supérieur de la norme NBN S 01-400-1 ($D_{nT,w} \geq 58$ dB). Si l'on prend en compte la grandeur $D_{nT,w} + C_{50-3150}$, considérant davantage l'isolation aux bruits aériens dans les basses fréquences, on obtient une valeur de 58 dB. A l'heure actuelle, cette norme ne formule toutefois aucune exigence à ce sujet.

La mesure de l'isolation aux bruits de choc livre, quant à elle, une valeur de 41 dB ($L'_{nT,w}$), soit un gain de 9 dB par rapport aux exigences de confort acoustique supérieur



Application du Cross Laminated Timber dans une école maternelle

($L'_{nT,w} \leq 50$ dB). Cette construction à ossature en bois préfabriquée offre donc de meilleures performances qu'une structure de plancher en béton traditionnelle. Quant aux performances vis-à-vis des très basses fréquences, un niveau d'isolation $L'_{nT,w} + C_{1,50-2500}$ de 50 dB a également été mesuré pour le plancher séparant les habitations.

RÉALISATION IN SITU D'UN CONCEPT CONSTRUCTIF EN BOIS INNOVANT

Des mesures acoustiques ont été effectuées dans un complexe encore en construction à Tournai. Ce grand projet de près de 8.000 m² compte cinq étages, dont quatre réalisés à l'aide d'une ossature en bois, et comprend 50 résidences-services et 16 appartements. Il aspire à atteindre un confort acoustique supérieur tel que défini dans la norme NBN S 01-400-1. La structure de base du bâtiment se composant d'une construction en bois de type 'poteaux-poutres', le complexe plancher a dû être légèrement adapté pour pouvoir satisfaire aux principes décrits dans Les Dossiers du CSTC 2014/2.13. Il a ainsi été nécessaire de prévoir une ossature métallique légère, la portée entre les solives s'élevant à 1 m au lieu des 40 cm recommandés dans l'article susmentionné. Les plaques de plafond (deux plaques de ciment renforcées de fibres) ont été fixées à cette ossature et recouvertes d'une couche de silice de 3,5 cm d'épaisseur. On a disposé sur les solives des plots résilients sur lesquels reposent des panneaux OSB de 36 mm d'épaisseur. Le tout a été recouvert d'une feuille de PE et d'une chape.

Les mesures ont été effectuées sans autre revêtement. Les murs séparant les habitations sont composés d'une double structure sur laquelle on a posé deux plaques de plâtre de 12,5 mm d'épaisseur du côté intérieur de chaque appartement. Il n'y a donc pas de plaques du côté intérieur de la coulisse.

La recherche a en effet indiqué que cette configuration était essentielle pour la bonne isolation aux bruits aériens. Les vides très larges dans les structures de plancher et les murs séparant les habitations ont été remplis de fibres de bois, sous une pression assez faible. En raison des conditions de chantier, l'isolation aux bruits aériens entre appartements n'a pu être mesurée horizontalement. Il a toutefois été possible d'obtenir de très bons résultats sur une cloison d'essai montée en laboratoire : 63 dB ($D_{nT,w}$) et 61 dB pour la grandeur tenant compte des basses fréquences ($D_{nT,w} + C_{50-3150}$).

L'isolation aux bruits de choc comprenant les très basses fréquences ($L'_{nT,w} + C_{1,50-2550}$) atteint 43 dB. Compte tenu de l'échelle logarithmique, il s'agit d'une valeur sensiblement meilleure que celle exigée pour atteindre le confort acoustique supérieur de la norme actuelle.

APPLICATION DU CROSS LAMINATED TIMBER (CLT) (*)

Au cours des derniers mois, différents types de bâtiments intégrant le système constructif CLT ont été soumis à des mesures acoustiques. Les résultats obtenus dans les immeubles de bureaux et les bâtiments scolaires (voir



(*) Le CLT est un produit de construction composé de panneaux en bois massifs, collés en couches croisées.

photo de la p. 11) satisfont aux exigences, ce qui n'est pas toujours le cas des immeubles d'habitation. En effet, en l'absence de plafond suspendu, ce nouveau système constructif en bois – présentant une isolation aux bruits aériens inférieure à 50 dB ($D_{nT,w}$) et un niveau de bruits de choc supérieur à 63 dB ($L'_{nT,w}$) – offre une protection acoustique insuffisante vis-à-vis des bruits de voisinage.

En présence d'un plafond suspendu et d'une structure de plancher flottante performante, l'isolation aux bruits aériens satisfait aux critères ; l'isolation aux bruits de choc reste toutefois assez faible. En effet, la valeur d'isolation moyenne mesurée de 57 dB ($L'_{nT,w}$) ne répond que dans certaines situations aux exigences actuelles de confort acoustique normal de la norme NBN S 01-400-1. Ce n'est, par exemple, pas le cas lorsqu'une pièce de séjour est située au-dessus d'une chambre à coucher (exigence : $L'_{nT,w} \leq 54$ dB). La protection acoustique fournie par le

système constructif CLT étudié est donc plus faible que celle d'une construction traditionnelle en matériaux pierreux. Rappelons toutefois que l'exigence actuelle pour l'isolation aux bruits de choc pourrait bientôt être portée à une valeur de 54 dB pour toutes les situations.

Les collaborateurs de la division Acoustique se consacrent actuellement au développement de constructions CLT acoustiquement plus performantes destinées aux immeubles d'habitation, à l'instar de ce qui a été réalisé pour la construction à ossature en bois.

B. Ingelaere, ir., chef adjoint du département Acoustique, énergie et climat, CSTC

M. Géhu, ir., chercheur, laboratoire Acoustique, CSTC

Source : CSTC-Contact 2016/2

cadwork 04
A WORK4CAD COMPANY **w4c**

solutions logicielles pour la construction, la menuiserie & l'agencement

Votre éditeur de logiciels 3D CFAO

Joinery Tools Center

La solution pour les professionnels de l'agencement

Dessinez vite et juste avec le JTC!

N'attendez plus et adhérez au nouveau JTC!



Toutes nos solutions sur cadwork.com

Optimisez vos panneaux en seulement 4 étapes.



- 1 **Stockage**
- 2 **Gestion des panneaux**
- 3 **Optimisation**
- 4 **Résultats**

Gagnez du temps !
Calculez vite, calculez juste !
C-FASTER
Dimensionner vos structures n'a jamais été aussi rapide !
De votre 3D cadwork à votre note de calcul en 1 clic !



Pour tous les domaines d'application de la construction, de la conception à la production.

Démonstration personnalisée gratuite !

cadwork 04 | www.cadwork.com | admin@cadwork-04.ch

+41 21 943 00 40 +33 3 63 21 99 20 +39 085 909 6910 +32 2 320 55 11

cadwork francophone Cadwork SA Cadwork-04 cadwork_francophone

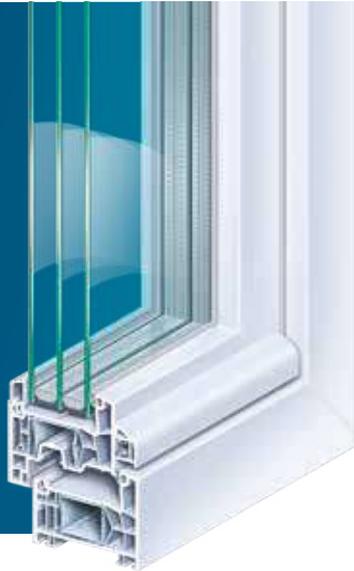
KÖMMERLING 76

**Découvrez le nouveau système de profilé en PVC.
Le meilleur système dans sa catégorie.**

C'est un système unique et universel, disponible dans des variantes pratiquement illimitées. Il offre de toutes nouvelles possibilités de design pour la création d'espaces de vie durables.

- Une stabilité optimale
- Les profilés étroits maximisent l'incidence de la lumière
- Système à joint de frappe et à joint central
- Utilisation de vitrage fonctionnel spécial ou de vitrage conventionnel jusqu'à 50 mm, atteint une valeur U_w de $0,8 \text{ W} / \text{m}^2\text{K}$
- Une meilleure qualité de vie grâce à une isolation phonique parfaite
- Des surfaces faciles d'entretien, robustes et résistantes aux intempéries
- Un excellent rapport qualité/prix

- Une large gamme de possibilités de design, de couleurs et de surfaces avec textures

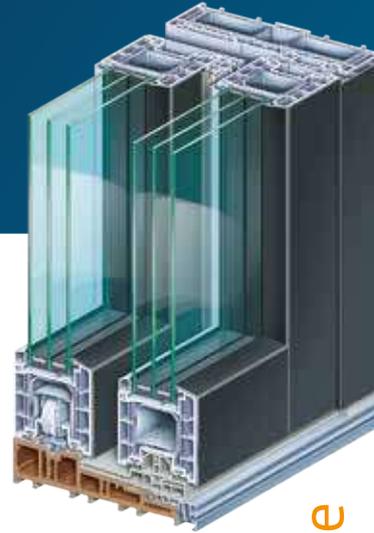


PREMIDOOR 88 plus

PREMIDOOR 88 plus apporte des réponses concrètes à la demande croissante de performances au niveau énergétique, à la recherche de nouvelles technologies d'isolation et de chauffage ainsi, qu'au besoin accru de sécurité.

Profilés 88mm

- PremiDoor 88 Plus système levant-coulissant



MENUISERIES



KÖMMERLING®

FABRICATION BELGE

Avenue Léopold III, 19
7130 BINCHE
+32 64 31 00 00
info@tivoluxpro.be



www.tivoluxpro.be



**Vente exclusive aux professionnels
Fabrication et livraison seules, nous ne posons pas**



ETICS sur constructions à ossature en bois : raccord en pied de mur

A l'heure actuelle, il n'existe en Belgique aucun agrément technique (ATG) consacré aux ETICS à appliquer sur les parois d'une construction à ossature en bois. On doit dès lors se conformer aux recommandations de la Note d'information technique n° 257 et du Dossier du CSTC 2014/4.5, lequel traite notamment de la conception hygrothermique de la paroi, du choix des matériaux et des exigences concernant la paroi portante. Ces dernières années, le CSTC a recensé de nombreux cas de dégradations en pied de mur (verdissement, moisissures, ... ; voir figure 1 ci-dessous). Une structure en bois étant intrinsèquement plus sensible à l'humidité qu'une structure massive traditionnelle, les désordres y sont plus importants si l'on n'opte pas pour des matériaux résistant mieux à l'humidité. Les bois de structure doivent être traités contre les insectes et/ou les champignons en tenant compte de la classe d'emploi envisagée (voir Les Dossiers du CSTC 2013/1.4).

Il convient en outre de veiller plus particulièrement à la conception et à l'exécution du pied de mur. La mise en œuvre de parois en bois sous le niveau du sol fini extérieur étant proscrite, les spécifications techniques STS 23-1 précisent qu'il est indispensable de poser la lisse de nivellement à au moins 20 cm du niveau du sol. En cas d'application d'un ETICS, il est recommandé de placer cette lisse à 30 cm minimum au-dessus du sol et d'aménager une zone de gravillons d'au moins 30 cm de large en périphérie du bâtiment (voir n° 4 et 9 à la figure 2). Cette zone permet de limiter le risque d'éclaboussement

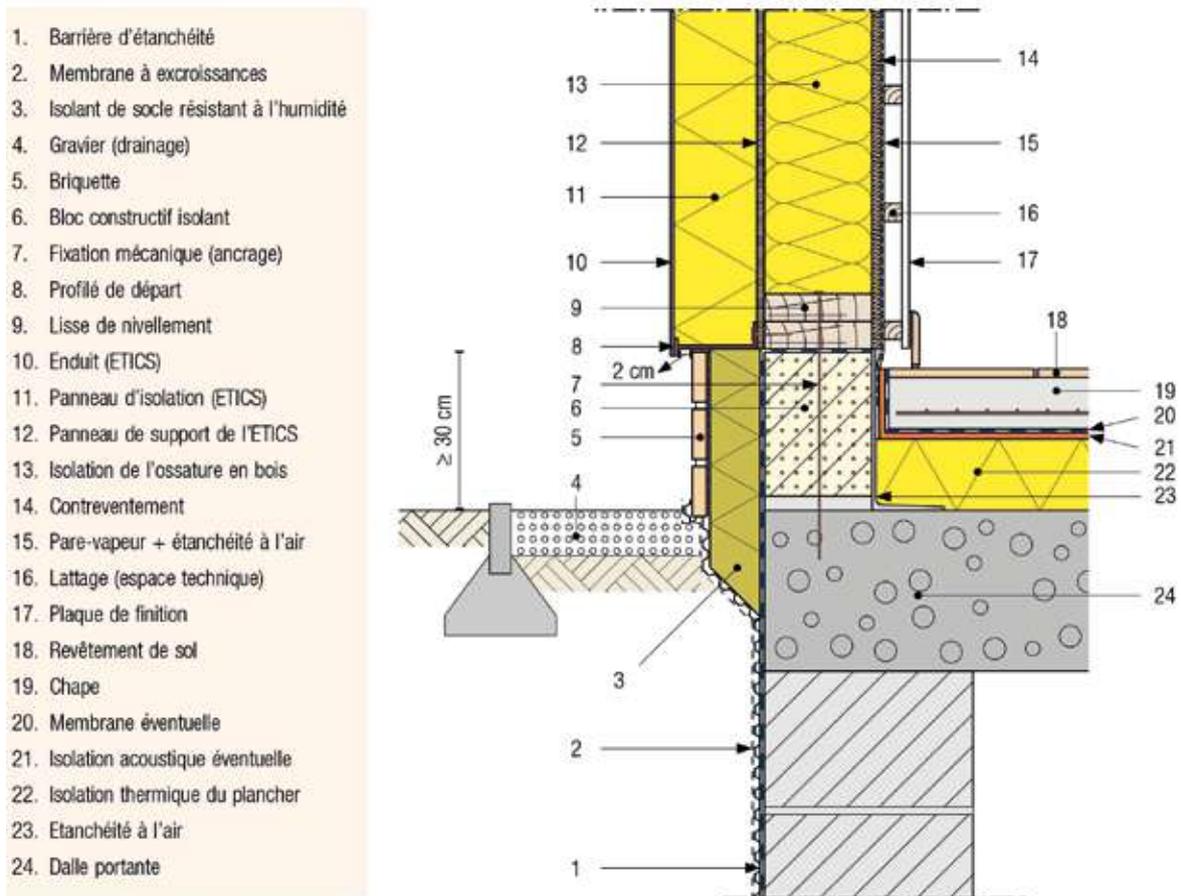
de la façade, de favoriser le drainage des eaux de surface, mais aussi d'éloigner la végétation et d'éviter les risques de chocs dus aux activités de jardinage.

Pour des raisons liées à la mise en œuvre (plus spécifiquement à la fixation du profilé de départ – voir n° 8 – à la lisse de nivellement), on respectera la distance de 30 cm précitée entre le sol fini extérieur et le profilé de départ, ce qui réduira par ailleurs le risque de fissuration de l'enduit. Pour ce faire, la lisse est généralement posée sur des blocs de construction thermiquement isolants.



Fig 1 | Analyse des dégradations en pied de mur

Fig. 2 | Conception du raccord en pied de mur de l'ETICS dans le cas d'une construction à ossature en bois.



Une barrière d'étanchéité à l'eau doit être appliquée sous la lisse pour protéger le pied de mur contre les remontées d'humidité (voir n° 1). Il s'agit habituellement d'une membrane bitumineuse de 2 à 3 mm d'épaisseur, d'une membrane en polyéthylène, en polypropylène ou en EPDM. Cette barrière doit être plus large que la lisse de nivellement, afin de pouvoir assurer l'étanchéité à l'eau du côté extérieur de la paroi et, si nécessaire, l'étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau du côté intérieur.

Concernant le socle, il est conseillé de poser une plinthe isolée composée d'un matériau résistant aux chocs et à l'humidité – en polystyrène extrudé (XPS), par exemple – et d'appliquer un revêtement dur tel que de la pierre naturelle ou des briquettes en guise de parachèvement (voir n° 5).

Une barrière d'étanchéité à l'eau doit être appliquée sous la lisse pour protéger le pied de mur contre les remontées d'humidité (voir n° 1). Il s'agit habituellement d'une membrane bitumineuse de 2 à 3 mm d'épaisseur, d'une membrane en polyéthylène, en polypropylène ou en EPDM. Cette barrière doit être plus large que la lisse de nivellement, afin de pouvoir assurer l'étanchéité à l'eau du côté extérieur de la paroi et, si nécessaire, l'étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau du côté intérieur. Concernant le socle, il est conseillé de poser une

plinthe isolée composée d'un matériau résistant aux chocs et à l'humidité – en polystyrène extrudé (XPS), par exemple – et d'appliquer un revêtement dur tel que de la pierre naturelle ou des briquettes en guise de parachèvement (voir n° 5).

Le raccord entre l'ETICS et la plinthe isolée est assuré au moyen d'un profilé de départ (voir n° 8) et est réalisé de manière à ce que :

- la continuité des couches d'isolation soit assurée
- l'eau ne puisse pas s'infiltrer à la jonction
- la face apparente de l'enduit de l'ETICS soit en saillie d'environ 2 cm par rapport à la plinthe.

Le profilé de départ peut être soit fixé mécaniquement à la lisse de nivellement soit inséré entre l'isolant de socle et la première couche isolante de l'ETICS. Il doit être muni d'un larmier. Le raccord entre ce profilé et l'isolant de socle est étanchéifié par l'insertion d'une bande d'étanchéité comprimée.

M. Lignian, ing., conseiller principal, division Avis techniques, CSTC

Source : CSTC-Contact 2018/3

Liaison d'une paroi maçonnée et d'une ossature en bois

Lorsqu'on projette d'étendre un bâtiment existant par une construction en bois, il convient de veiller tout particulièrement à la liaison entre la paroi maçonnée et l'ossature de l'extension. Il peut en effet s'agir d'une zone sensible, notamment en ce qui concerne les remontées d'humidité, la diffusion de vapeur d'eau, l'isolation thermique, l'étanchéité à l'air et le transfert des efforts mécaniques. Quelques règles de mise en œuvre, telles qu'un recouvrement suffisant de la membrane placée à l'interface des murs ou la pose d'une isolation complémentaire, permettront de garantir une jonction durable et étanche.

Une membrane doit être positionnée à l'interface entre la paroi maçonnée et la paroi à ossature en bois, afin de garantir la liaison entre la membrane ou le panneau intérieur assurant l'étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau et le pare-pluie extérieur (voir figure à la page suivante). Celle-ci doit présenter des caractéristiques et des performances similaires à celles exigées pour une membrane anticapillaire, principalement en matière d'étanchéité et de durabilité (voir Les Dossiers du CSTC 2013/1.4).

Un traitement initial, tel qu'un cimentage de la paroi existante, peut toutefois s'avérer nécessaire pour garantir une meilleure adhérence de la membrane d'interface sur cette paroi. Cette membrane est collée ou fixée mécaniquement à l'aide des lattes du bardage en bois de l'extension.

Même si la construction existante dispose d'une membrane anticapillaire, il est indispensable de relever verticalement celle de la nouvelle construction sur la membrane d'interface. En effet, un chevauchement horizontal entre les deux membranes anticapillaires ne peut pas être réalisé. Il convient de garantir la continuité entre la membrane anticapillaire et la membrane d'interface par un chevauchement de plus de 10 cm.

Du côté intérieur, la liaison entre la membrane d'interface et la membrane d'étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau est assurée par un recouvrement d'au moins 10 cm, mais elle nécessite également l'application d'un adhésif ou d'un mastic de couplage compatible avec les deux membranes. Un lattage complémentaire garantira durablement la continuité de l'étanchéité de la membrane. Au niveau des angles, la continuité sera réalisée par pliages, au moyen d'angles préformés ou de tout autre adhésif compatible.

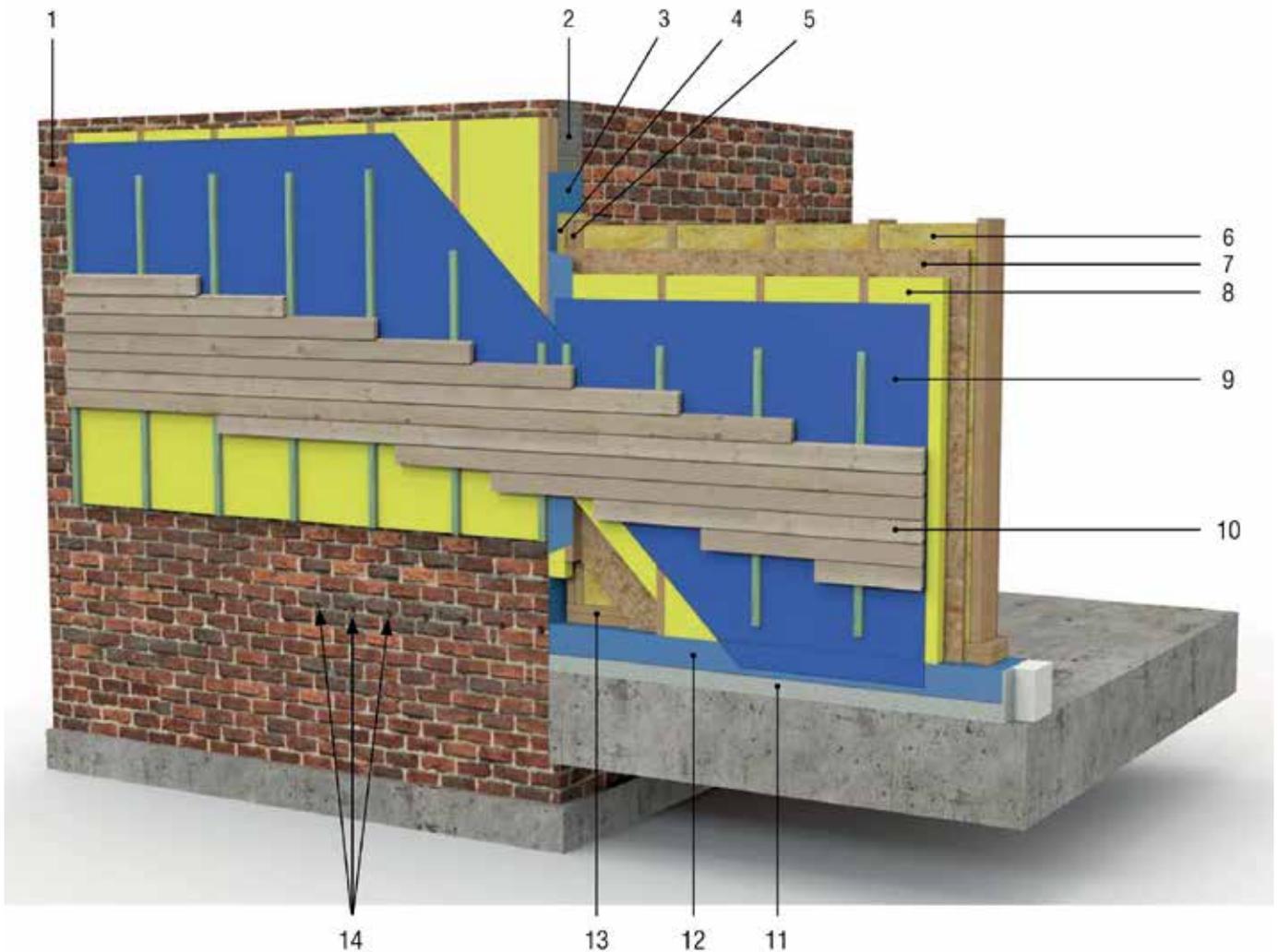
Du côté extérieur, le retour de la membrane d'interface se fait sous le pare-pluie en réalisant un chevauchement d'environ 10 cm. Un lattage ou un panneautage permet de maintenir ce chevauchement.

La membrane d'interface doit être continue jusqu'au niveau de la toiture et permettre un recouvrement de 10 cm minimum avec le retour de membrane de toiture. Dans le cas d'une paroi en aplomb de l'extension à ossature en bois, il convient d'éviter toute humidification de l'extension par migration dans la brique. La paroi en aplomb doit être rendue étanche grâce à un bardage isolé ou à un revêtement extérieur étanchéifié.

Le mur existant étant considéré comme froid, il y a lieu de prévoir un isolant 'd'interface' entre ce mur et l'extension, lequel est néanmoins susceptible d'amener de la condensation du côté intérieur du bâtiment ou à l'interface entre les deux murs. Pour garantir la durabilité de l'isolant, ce dernier ne peut pas être sensible à l'humidité, et ce sur une largeur d'au moins 10 cm. Il en est de même pour le bardage et tout montant en bois devant disposer d'une durabilité naturelle de classe 1 ou 2 ou conférée par traitement de préservation.

Pour éviter la création d'un pont thermique et l'apparition de condensation au niveau du mur froid, une isolation complémentaire est nécessaire. La solution idéale consiste à placer une isolation extérieure couvrant la nouvelle construction et le mur existant. Cette solution n'est cependant pas toujours envisageable. Une alternative consiste alors à réaliser un retour d'isolation intérieure le long de la paroi existante, et ce sur une longueur d'un mètre (épaisseur de la paroi en ossature incluse). Dans ce cas, des dispositions de préservation contre les remontées d'humidité spécifiées doivent être appliquées à la zone isolée.

Fig. 1 | Principe de la liaison d'une paroi existante maçonnée et d'une ossature en bois.



- | | |
|---|--|
| 1. Paroi existante maçonnée | 8. Isolant extérieur |
| 2. Cimentage d'accrochage | 9. Pare-pluie (notamment en cas de bardage ajouré) |
| 3. Membrane d'interface de type EPDM (repliée et maintenue par les lattes du bardage) | 10. Bardage en bois |
| 4. Isolant d'interface insensible à l'eau | 11. Bloc d'assise de l'ossature |
| 5. Montant de l'ossature en bois | 12. Membrane anticapillaire (remontée sur la membrane d'interface) |
| 6. Isolant de remplissage | 13. Lisse de nivellement et lisse basse |
| 7. Panneau de fibre extérieur | 14. Trous ayant servis à l'injection de produit hydrophobe |

Du point de vue mécanique, il convient de considérer les efforts dans les trois directions :

- les efforts verticaux ne sont repris que par la fondation de la nouvelle construction et non par la paroi existante. Il sera donc nécessaire de réaliser les fixations à l'aide de boutonnières ou de glissières pour compenser les éventuels tassements
- les efforts horizontaux perpendiculaires à la paroi nécessitent la fixation mécanique de l'ossature en bois à

la paroi existante. Pour ce faire, il convient d'utiliser des fixations compatibles avec le matériau composant le mur porteur existant (goujons d'ancrage, vis avec cheville en nylon, tiges filetées avec scellement chimique, ...). Ces fixations seront espacées de 50 cm avec une profondeur d'ancrage dans la paroi existante représentant au moins huit fois le diamètre de la fixation. La traversée du mur porteur pourra être requise. L'ancrage simple de l'extension au travers d'une membrane bitumineuse ou EPDM ne diminuera pas l'étanchéité de celle-ci

- les efforts horizontaux dans le plan de la paroi (principalement les efforts de contreventement ou sismiques) nécessitent : – soit un contreventement interne de la paroi au moyen de panneaux ou de tout autre dispositif (croix de Saint-André, ...) (voir Les Dossiers du CSTC 2015/2.20) – soit des liaisons métalliques dans la paroi existante. Celles-ci devront alors être dimensionnées pour reprendre les charges horizontales. Il conviendra également de s'assurer que la construction existante est capable de reprendre ces charges. En revanche, il y a lieu de contreventer les parois de l'ossature en bois qui ne sont pas liaisonnées à la paroi existante.

E. Nguyen, ir., chef de projet, laboratoire Bois et coatings, CSTC

B. Michaux, ir., chef de la division Enveloppe du bâtiment, menuiserie et matériaux, CSTC

A. Skowron, ir., chef adjoint du laboratoire Structures, CSTC

Source : Les Dossiers du CSTC 2018/3.15

JOURNÉE DU PARACHÈVEMENT - 18/10/2022
Venez nous rendre une visite



Bona FLEXISAND 1.9

Une seule ponceuse, des possibilités infinies



Bona s.a. - Leuvensesteenweg 542 C,3 - 1930 Zaventem
02/721 27 59 - infobelgium@bona.com - www.bona.com

Bona

Livre : Du bois pour bâtir



Vous souhaitez construire en bois ?

Vous voulez vous poser les bonnes questions ?

Et éviter ainsi certaines erreurs dans votre projet ?

- L'ouvrage « Du bois pour bâtir » édité par la Fédération Wallonne des Menuisiers Belges vous permettra non seulement de vous poser les bonnes questions afin que vous puissiez également les soumettre aux constructeurs mais surtout d'éviter certaines erreurs avant de vous engager dans une construction en bois.
- Il fera également le tour d'horizon des atouts et des avantages de ce type de construction afin d'opérer le meilleur choix.
- Il explore les différents systèmes constructifs en bois les plus usités en Wallonie. Il débat des performances recherchées et des bonnes règles de précaution pour toute construction.

Livre en quadrichromie :
140 pages (photos, schémas, illustrations ...)

Prix de l'ouvrage :
15 € (frais supplémentaires pour l'envoi postal)

Pour tout renseignement
ou commande de cet ouvrage :

FWMB
(Fédération Wallonne des Menuisiers Belges)
Tel : 081/20.69.22.
Fax : 081/20.69.20.
E-mail : fwmb@confederationconstruction.be
Site : www.menuisiers.com

Gyproc®

...n'est-ce pas?

Ensemble, pour
un **savoir-faire**
toujours plus
qualitatif.



Renforcez **votre savoir-faire** dans notre Training Center et affinez vos techniques et méthodes de pose. *En innovant nos produits, nous ne cessons de mettre tout en œuvre pour partager nos connaissances.*

Choisissez une formation de base ou suivez l'un de nos cours de perfectionnement. En alliant votre savoir-faire à nos produits, parvenons **ensemble à un résultat optimal**.



Plus d'infos sur nos formations ?

Scannez le code QR ou visitez
discover.gyproc.be/fr/formations



Composition des parois des constructions en bois avec coulisse ventilée

Au cours des cinq dernières années, le CSTC a étudié le comportement à la diffusion de vapeur d'eau des parois des constructions en bois. L'objectif était également de confronter les comportements hygrothermiques réels de diverses compositions de parois aux résultats d'une série de simulations. Ceci nous permet de valider les simulations théoriques et de pouvoir les appliquer à des compositions qui n'auraient pas été envisagées dans le cadre du projet.

Deux bâtiments à ossature en bois ont été construits dans le cadre de cette étude. Chacun comptait 42 parois (toitures plates et à versants, parois verticales et planchers sur vide ventilé). L'un des bâtiments a été conditionné pour une classe de climat intérieur II et l'autre pour une classe de climat intérieur III. Ces classes sont caractérisées par la pression de vapeur régnant dans les locaux. Dans le premier bâtiment, la température était de 18 °C pour un taux d'humidité relative de 65 %, tandis que, dans le second, elle était de 18 °C pour un taux d'humidité relative de 85 %. Les conditions de la classe III ainsi créées correspondaient à des situations d'insuffisance ou de défaillance de la ventilation ou du conditionnement d'air.

Le CSTC a notamment étudié des parois disposant d'une coulisse ventilée. Celles-ci combinaient différents types de matériaux de structure (ossature légère, bois lamellé-croisé ou CLT, ...), d'isolants (laine, fibres, synthétiques, à insuffler, ...) et de barrières d'étanchéité (freine-vapeur, pare-vapeur, panneau/membrane pare-pluie, ...).

Les parois ont été équipées de capteurs d'humidité relative et d'humidité des matériaux. L'étude que nous avons menée ciblait principalement ces derniers. Rappelons que le taux d'humidité du bois doit rester inférieur à 20 % pour éviter (sans mesures spécifiques) la pourriture, la moisissure ou d'autres problèmes éventuels tels que le tassement des isolants.



Les quatre années de suivi et de monitoring des parois et les extrapolations réalisées sur la base des logiciels de simulation ont permis de confirmer les principes suivants :

- les panneaux de contreventement doivent être placés, de préférence, sur la face intérieure des parois. Si le principe constructif implique un placement du panneau de contreventement du côté extérieur, le pare-vapeur doit avoir une résistance à la vapeur d'eau (μ d) supérieure à 20 m (pour éviter la condensation due au flux de vapeur sortant) et la coulisse doit être fortement ventilée, afin de maintenir le plus constant possible le taux d'humidité de ces panneaux
- en cas de pare-vapeur ayant une valeur μ d supérieure à 5 m, l'orientation de la façade n'influence pas le comportement hygrothermique des parois, et ce quel que soit le type de parement, pour autant que les coulisses sont ventilées
- certains panneaux, tels que les panneaux OSB, présentent des variations importantes sur le plan de la perméabilité à la vapeur (variations dues à l'humidité, mais aussi à l'hétérogénéité du matériau ou au type de fabrication). L'utilisation de ces panneaux comme freine-vapeur n'est possible que pour une classe de climat intérieur II et pour un écran extérieur nettement plus perméable (ratio intérieur/extérieur de la valeur μ d supérieur à 10). Si ces conditions ne sont pas remplies, il faut prévoir un pare-vapeur complémentaire. La membrane peut être posée entre le panneau et la structure ou entre le panneau et le lattage de la contre-cloison
- la fonction de régulation d'humidité d'un isolant ne peut être activée que si la valeur μ d du freine-vapeur est relativement basse (< 0,8 m). Comme la majeure

partie de l'humidité stockée dans la couche isolante est renvoyée vers l'extérieur et ne peut que faiblement réalimenter l'air intérieur, il faudra compter sur d'autres matériaux pleinement activables situés à l'intérieur du volume protégé pour réguler cette humidité. La ventilation intérieure joue aussi un rôle prépondérant à cet égard

- l'utilisation d'un freine-vapeur à valeur μ d variable est efficace pour les classes de climat intérieur I ou II si l'écran extérieur est nettement plus perméable à la vapeur. Cependant, dans le cas d'une classe de climat intérieur III, le taux d'humidité des matériaux (et du bois en particulier) peut augmenter pendant plusieurs semaines et dépasser 20%. Le risque de développement de champignons est dès lors présent.

Dans le cas de panneaux en bois lamellé-croisé (CLT) pourvus d'un isolant extérieur, la présence d'un pare-vapeur positionné entre la couche d'isolation et les panneaux CLT constitue une solution.

On aboutit à des conclusions similaires entre les simulations et les monitorings pour la plupart des configurations de panneaux. Toutefois, lorsque les freine-vapeur ou pare-pluie sont composés de matériaux présentant des performances variables (OSB, par exemple), les résultats peuvent varier également. Lors des simulations, il faut donc s'assurer que la marge de sécurité est suffisante

B. Michaux, ir., chef de la division 'Matériaux, toitures et performance environnementale', CSTC

Source : CSTC-Contact 2021/4



VOUS ÊTES MENUISIER ?



LA FWMB EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

**Ensemble,
on est toujours
plus fort !
Alors
rejoignez-nous !**

Ses objectifs

- Valoriser votre métier, votre image.
- Assurer la représentation officielle de votre profession auprès des pouvoirs publics.
- Assurer votre promotion auprès des particuliers, des donneurs d'ordre, des architectes et bureaux d'études.
- Vous apporter une aide dans la recherche de personnel qualifié formé à vos besoins.
- Vous permettre de participer au nouveau développement de vos produits, aux nouvelles technicités.



Pour ce faire, la Fédération Wallonne des Menuisiers Belges :

- Organise des **conférences**, des études, des **formations**
- Participe à des salons professionnels en Belgique et à l'étranger
- Règle vos litiges à l'amiable (**service de médiation** des menuisiers)
- Vous fournit gratuitement vos **magazines professionnels**: (*Menuiserie Plus*, *Construction*, *Le Courrier du Bois*)
- Défend vos intérêts dans de nombreux organismes (Wallonie Bois, Office Economique Wallon du Bois, R .N.D. Asbl, C.S.T.C., Constructiv, I.S.I.B., ...)
- Vous offre la possibilité de participer à des **groupes de travail** (Portes coupe-feu, Internet, Concours et formations, Actions de promotion, Parqueteurs, Association des cuisinistes - UPEC Asbl)
- Vous offre l'accès au **Portail des menuisiers** (www.menuisiers.com) mais aussi à une banque de données du site de référence pour la construction (www.confederationconstruction.be)
- Organise des voyages, excursions, visites et autres activités
- Et bien d'autres avantages considérables...

Intéressé par une affiliation à la FWMB ?

081/20.69.22

FWMB asbl

www.menuisiers.com - fwmb@confederationconstruction.be

Tél. : 081/20.69.22 - Fax : 081/20.69.20

Avenue Prince de Liège, 91/6 - 5100 JAMBES



Découvre comment Johannes
utilise Origin dans son atelier
shapertools.com/johannesmueller



 SHAPER

LE FRAISAGE NUMÉRIQUE PORTATIF

ORIGIN + WORKSTATION

Shaper Origin est une CNC portative qui offre la précision numérique au travail du bois. Découvre pourquoi les professionnels tels que Johannes Müller font entièrement confiance à la précision et à la facilité d'utilisation d'Origin pour créer des meubles personnalisés et des assemblages en bois traditionnels de haute qualité artisanale.

shapertools.com

VapourBlock, un panneau de construction étanche à l'air et frein-vapeur pour une construction peu énergivore

Une enveloppe étanche à l'air est un des principaux piliers des habitations peu énergivores. Pas étonnant donc de voir une hausse continue de la demande de nouvelles méthodes plus avancées pour des constructions étanches à l'air. Le panneau de particules innovant VapourBlock apporte une solution : il est à la fois étanche à l'air et frein-vapeur. Ainsi, en tant que constructeur, vous atteignez les plus hautes normes en matière d'énergie – sans placer de membrane.

Les habitations énergétiquement neutres et les maisons passives sont en pleine ascension. Elles permettent non seulement aux habitants d'économiser énormément de frais énergétiques, mais elles contribuent aussi à une communauté plus durable. Un élément essentiel d'une habitation peu énergivore est l'**enveloppe du bâtiment**. Si vous construisez avec des panneaux de particules ou OSB ordinaires, vous devez ensuite placer une **membrane d'étanchéité à l'air et à la vapeur** pour atteindre les normes énergétiques et éviter la condensation.

UN SEUL PANNEAU DE CONSTRUCTION, DEUX FONCTIONS

Cette étape est désormais superflue avec le panneau de construction VapourBlock : ce panneau de particules structurel est déjà **traité avec un revêtement étanche à l'air et frein-vapeur**. Cela épargne au constructeur les frais de placement, le risque de déchirure et les chevauchements non couverts. Bref : **du temps et du travail**. Après le placement, il suffit de colmater les joints avec un ruban hermétique.

Le VapourBlock est une version améliorée du panneau de construction en bois Durelis, qui s'est vu offrir un revêtement étanche à l'air et frein-vapeur. Idéal pour les habitations passives ou quasi zéro énergie (Q-Zen).



JUSQU'À TROIS FOIS PLUS ÉTANCHE À L'AIR QUE LES MATÉRIAUX TRADITIONNELS

Les panneaux VapourBlock comprennent trois couches.

- ① **La couche intérieure** est composée de particules de bois brut issues de bois recyclé et assure **la solidité et la rigidité**.
- ② **La couche extérieure** sur les deux côtés se compose de petites particules. Cette structure épaisse et lisse est, en soi, déjà deux à trois fois **plus étanche à l'air** qu'un panneau de construction traditionnel.
- ③ La couche de finition est ensuite complétée avec **une laque étanche à l'air et frein-vapeur**. Cela assure une valeur Sd d'étanchéité à la vapeur constante sur toute la surface du panneau et une étanchéité à l'air extrêmement élevée.



PANNEAU DE CONSTRUCTION INNOVANT POUR HABITATION ÉNERGÉTIQUEMENT NEUTRE

Le VapourBlock est le panneau de construction idéal pour une construction à ossature bois ouverte à la vapeur et étanche à l'air. La **demande de cette fonctionnalité combinée augmente également**. Les exigences énergétiques sont désormais si strictes que les panneaux de construction étanches à l'air sont nécessaires. Un panneau de construction avec des caractéristiques d'étanchéité à l'air et à la vapeur sans membrane distincte est une nouvelle avancée et rend les constructions énergétiquement neutres encore plus faciles et surtout plus durables.

CONSTRUIRE DURABLE

Les panneaux de particules multifonctionnels **réduisent considérablement la consommation annuelle d'énergie**. Ainsi, vous améliorez le score énergétique de votre projet de construction, vous économisez des frais et vous augmentez la valeur de l'habitation. De plus, le VapourBlock est fabriqué avec **100% de bois de réemploi** : 90% de bois recyclé, complété par 10% de bois issu des résidus de l'industrie de transformation du bois, de la gestion du bord des routes ou de sciure.

Caractéristiques du Durelis VapourBlock

- Norme CE : P5
- Environnement humide - classe de service 2
- Hydrofuge
- Structurel
- Étanche à l'air et frein-vapeur
- 100% à base de bois de réemploi

Envie d'en savoir plus ?

Nous vous invitons à contacter : UNILIN, division panels
 Ingelmunstersteenweg 229 – 8780 Oostrozebeke
www.unilinpanels.com
 Découvrez Durelis VapourBlock :
<https://www.unilinpanels.com/fr-be/construction/panneaux-de-construction/durelis-vapourblock>

CHIMSCO Groupe, une véritable success story qui fête ses 20 ans

Spécialisé dans la construction en bois, CHIMSCO Groupe fête aujourd'hui ses 20 ans d'existence. Au fil des années, l'entreprise n'a eu de cesse de se développer et de se réinventer pour parvenir à offrir à ses clients une gamme riche de nombreux services et produits et s'inscrire comme l'une des plus importantes entreprises de construction bois en Wallonie.

DE CHIMS À CHIMSCO GROUPE, UN DÉVELOPPEMENT INCESSANT

C'est en 2002 que l'entreprise CHIMSCO est officiellement créée.

Aimé MICHAUX, alors directeur d'une entreprise de forage, décide de reprendre la société en faillite CHIMS, spécialisée dans la fabrication de charpentes préfabriquées en bois.

Créée dans les années 1970, cette PME a été la première usine de Belgique à fabriquer des charpentes industrielles en bois. Située dans le zoning d'Achêne, cette entreprise emploie alors 4-5 personnes. Elle fait faillite en 2001, date à laquelle elle est rachetée par Aimé Michaux qui était à la recherche d'un bâtiment du côté de Ciney.

« Quand mon papa est arrivé dans le bâtiment, explique Xavier Michaux, tout était prêt à redémarrer. La Clef de 13 était accrochée à l'établi. Or, une fois qu'on détient cette clef, on peut tout faire. »

Désormais rebaptisée CHIMSCO, la société reprend donc ses activités de fabrication de charpentes préfabriquées en 2002 sous la direction d'Aimé MICHAUX.



Deux ans plus tard, en 2004, l'affaire a du mal à trouver son rythme et tourne au ralenti. Aimé Michaux envisage donc d'arrêter. C'est à ce moment-là que son fils, Xavier Michaux, décide de se lancer à 100% dans la société et d'en reprendre la gestion.

Âgé de 24 ans seulement et électromécanicien de formation, Xavier Michaux se retrouve à la tête d'une entreprise dans laquelle il n'a jamais mis les pieds et dont l'activité lui est totalement étrangère.

Avec l'aide du personnel, il concentre ses efforts dans le développement de la fabrication de charpentes en cherchant de nouveaux débouchés et en investissant dans l'outil de production. Les résultats ne se font pas attendre et début 2007 CHIMSCO acquiert le bâtiment d'à côté pour en faire un nouvel atelier dédié à la construction d'ossatures bois avec des outils neufs.

De 2004 à 2008, est la période de résurrection de l'entreprise qui se développe. En 2007-2008, l'entreprise double sa production de charpentes pour atteindre un volume annuel de près de 600 unités. Xavier MICHAUX décide de développer une activité de construction de carports et de poolhouses, deux produits qui rencontrent





alors une forte demande. À cette période, l'entreprise compte 25 personnes, fonctionne à un rythme soutenu et est dotée d'un excellent outillage, de presses automatisées et de machines à commandes numériques.

En 2010, la société MEUNIER-MOURIN SPRL est intégrée au sein de CHIMSCO pour devenir le département construction ossature bois de l'entreprise sous la dénomination maisons bois meunier. C'est à M. Gérard Meunier que l'on doit la première maison certifiée passive de Wallonie.

Entre 2010 et 2019, CHIMSCO connaît une forte progression. Son carnet de commandes ne désemplit pas. Outre la vente et la pose d'éléments de structure bois, CHIMSCO dispose

aussi, via l'expertise de Gérard MEUNIER, d'un savoir-faire reconnu en matière de construction de maisons passives et basse consommation.

Dans le même temps, le département CARPORT & POOLHOUSE se développe fortement grâce à la conception assistée par ordinateur.

Face à la hausse des demandes pour ce type de construction, CHIMSCO décide de se démarquer de la concurrence en créant la marque MAJESTY WOOD®, laquelle propose des carports et poolhouses sur mesure et haut de gamme, en privilégiant des essences nobles et locales.

En 2015, bien conscient de l'essor du « do-it-yourself », CHIMSCO développe sa propre solution de kit d'auto-construction en ossature bois qui rencontre un franc succès.

L'année suivante, en 2016, Xavier MICHAUX décide d'intégrer l'entreprise B-VITRÉES qui commercialisait les châssis et protections solaires de la marque Finstral, et avec laquelle CHIMSCO collaborait depuis plusieurs années déjà, pour donner naissance au département CHÂSSIS & PROTECTIONS SOLAIRES. Pour cette activité, le groupe se limite à la vente et au placement.

Désormais connu sous le nom CHIMSCO Groupe, ce dernier propose à sa clientèle une gamme étendue de





produits et services et se réorganise en quatre grands départements :

- CHIMSCO CONSTRUCTIONS BOIS (qui représente 40% de l'activité)
- CHIMSCO CHARPENTES BOIS (qui représente 30% de l'activité)
- CHIMSCO CARPORTS & POOLHOUSE (qui représente 10% de l'activité)
- CHIMSCO CHÂSSIS & PROTECTIONS SOLAIRES (qui représente 20% de l'activité)

Dernière étape, entre 2019 et 2022, CHIMSCO Groupe réaménage ses activités sur un seul site et construit un nouveau hall de production entièrement en bois.

En 2020, CHIMSCO Groupe investit dans un bâtiment situé dans le zoning d'Achêne, sur un site de 3ha et y installe 1000m² de bureaux ainsi qu'un show-room. Pour pallier à son atelier devenu trop petit, il y construit également un vaste hall industriel de 4000m² entièrement en bois. Ce concept constructif a été développé par LIGNA Systems, société de Saint-Vith spécialisée dans la construction de bâtiments modulaires industriels en structure bois. Séduit par ce système constructif, CHIMSCO Groupe devient partenaire exclusif de LIGNA Systems pour la Belgique.

La nouvelle unité de production de CHIMSCO Groupe fait plus de 45 mètres de large. Un tiers du bâtiment est entièrement destiné à l'usinage et accueille les deux centres d'usinage HUNDEGGER (Speed Cut SC3 et K2i), les deux tiers restants sont consacrés à la préfabrication des ossatures bois et des charpentes préfabriquées des fermettes.

Mis en service fin 2021, le nouveau bâtiment abrite l'ensemble des activités de conception et de fabrication de charpentes, d'ossatures, de carports et de poolhouses. Ce qui représente un investissement de près de 5 millions €.

LA CONSTRUCTION BOIS, UNE ACTIVITÉ PHARE DU GROUPE

La croissance de l'entreprise est telle que CHIMSCO Groupe compte aujourd'hui dans ses rangs 68 personnes (25 employés et 43 ouvriers) actives dans les 4 départements que le groupe possède.

Le département construction bois, le plus important du groupe (qui représente 40% des activités), propose des services qui vont de la construction de maisons en ossature bois, aux extensions de maison en ossature bois en passant par les kits d'auto-construction en ossature bois (ConstruKit) ou encore des constructions de loisir en bois. Depuis peu, le département propose également la construction et le montage de halls industriels en bois.

« Le principe constructif que nous travaillons est l'ossature bois, explique Xavier Michaux. Nous proposons une solution de A à Z et pour tous les budgets. Le client peut par exemple opter pour une construction en kit où on fournit à nos clients, suivant leur demande, un ensemble d'une maison en kit avec les bois coupés et préparés, prêts à monter et à assembler grâce à une assistance technique et des guides de montage. Le client peut aussi choisir un gros-œuvre fermé ou juste des caissons d'ossature. On s'arrête où le client le désire et on peut aller jusqu'au clef sur porte complet. On est très flexible. »

LES LOGEMENTS DE LOISIR, UN CRÉNEAU QUI A LE VENT EN POUPE

CHIMSCO Groupe est régulièrement sollicité pour la confection et la construction de logements de loisir en bois et s'est d'ailleurs forgé une solide réputation dans ce domaine ces dernières années au travers de ses réalisations. Parmi celles-ci, on peut citer les AquaLodge à Ermetton/Mettet. Il s'agit de 6 chalets en ossature bois construit sur un étang. Autre réalisation : les Lodges de la Vierre à Waillimont/Herbeumont (14 chalets construits sur étang).



« Nous avons énormément de demandes actuellement pour ce type de constructions spécifiques et insolites, précise Xavier Michaux. Nous venons d'ailleurs de signer un contrat pour la construction de 130 logements/chalets à Hotton. Ils vont être fabriqués chez nous en atelier. Avec cet important contrat, on envisage d'agrandir à nouveau le hall de production qui a à peine un an. On va ajouter 2.000 m² pour porter la capacité de ce hall à un total de 6.000 m². »

Les mérites de la construction en bois sont aujourd'hui largement connus. Ses avantages sont en effet multiples : matériau naturel, rapidité de mise en œuvre, isolation performante, éco-construction, ...

CHIMSCO Groupe est avant tout actif en Wallonie où se concentre son activité, même s'il lui arrive de passer la frontière pour travailler ponctuellement en France ou au Luxembourg.

La clientèle se partage entre particuliers et professionnels. En charpentes, la clientèle est avant tout composée de professionnels (70-80%), à savoir des entreprises de construction, des menuisiers, des ardoisiers, des couvreurs. Dans la construction bois, la clientèle se partage entre professionnels (50%) et particuliers (50%). Dans le département carport/poolhouse, les clients sont majoritairement des particuliers (80 à 90%). Les châssis et protections solaires concernent également une clientèle avant tout constituée de particuliers (80 à 90%).

Avec un chiffre d'affaires annuel de 10 millions € (dont 4 millions sont réalisés grâce aux constructions en bois), CHIMSCO Groupe a de bonnes perspectives devant lui pour les années à venir. « Nous restons ouverts à toute opportunité pour développer l'entreprise et/ou avoir de nouveaux produits connexes et complémentaires pour étoffer notre gamme déjà existante. »



Pour plus d'informations :
CHIMSCO Groupe

Rue du Parc Industriel, 2 - 5590 Achêne
Tél. +32 83 21 57 61 - Fax +32 83 21 65 47
www.chimsco.be - contact@chimsco.be

Journée d'étude sur le parquet

Comme chaque année, le groupe de travail « Les Parqueteurs- Die Parkettverleger » de la FWMB organisait sa traditionnelle journée d'étude dédiée au secteur du parquet. Celle-ci s'est déroulée le 06 mai dernier dans le professionnalisme et la bonne humeur.

Dédiée aux professionnels, la journée a pour objectif de présenter les nouveaux produits et techniques, mais également de permettre un échange d'expérience entre les professionnels du secteur du parquet.

Monsieur Charron, chef de laboratoire au CSTC, a débuté la journée en nous exposant les liens entre les revêtements de sol en bois et le climat intérieur.

Il a ensuite passé la main à Blanchon qui nous a présenté son huile Hard Waxoil Titan.

Après, nous avons eu les démonstrations des produits Rubio Monocoat et du vernis Woca Basic Pro dans le grand hall de l'IFAPME.





Après un bon lunch, Uzin Utz a débuté l'après-midi en nous parlant de la vitrification et de la rénovation d'un parquet fini suivi de Rectavit avec ses colles.

Tous les membres du GT remercient vivement le CSTC, Blanchon, Rubio Monocoat, Woca, Uzin Utz., Rectavit et Bona ainsi que tous les parqueteurs qui ont fait de cette journée un véritable succès.



L'association « Les Parqueteurs – Die Parkettverleger » bénéficie du soutien de :



BASIC PRO 2K VERNIS

Basic Pro 2K Lacquer est un vernis à deux composants, en phase aqueuse, pratiquement sans odeur et qui s'étale parfaitement.

Dotés de performances exceptionnelles et d'un durcissement rapide, ses composants destinent le Basic Pro 2K à toutes les vitrifications, et en particulier dans les lieux soumis à de forts trafics : boutiques, bureaux, hôtels, salles de conférences, écoles, couloirs, entrées.

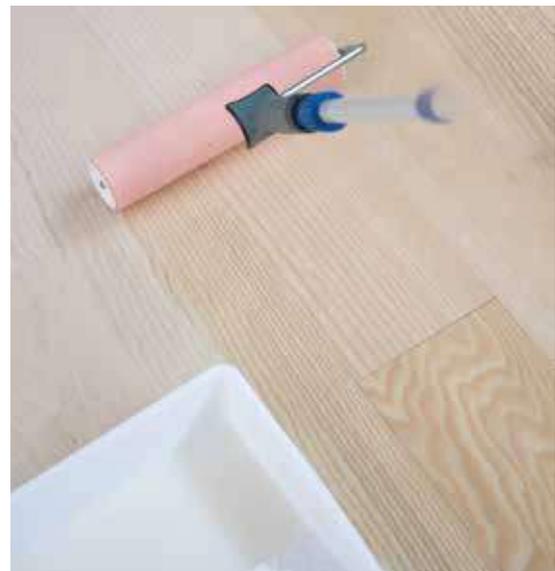
Basic Pro 2K est applicable sur toutes les essences de bois couramment utilisées (pour les essences rares et le noyer p. ex – consultez-nous). Sa nuance claire protège et met en valeur le veinage et la tonalité des bois clairs.

AVANTAGES :

- Résistance exceptionnelle au trafic intense
- Sans odeur
- Conserve la teinte naturelle du bois
- Très haute résistance chimique
- Séchage rapide
- Applicable sur les huiles, le Basic Primer ou Multi Primer

PRODUITS COMPLÉMENTAIRES :

- Master Cleaner : Dégraisse, nettoie et ravive tous les parquets vitrifiés, les sols stratifiés et les vinyles.
- Master Care : Ce produit d'entretien adoucit les petites égratignures, il augmente la résistance de la surface et fournit une protection efficace contre l'usure. Il allonge la vie de la surface



WOCA Belgique
 FLOORCONCEPTS
 I.Z Plassendale III - Annemie Brackxstraat 12
 8400 Oostende
 Tel : +32 59 33 94 40 - Fax : +32 59 33 94 41
 www.woca.be - info@woca.be

L'espace, libre et contemporain, intelligent et aménagé de manière créative

La cuisine évolue en raison de nouvelles conditions de vie et de différents styles de vie contemporaine. La cuisine classique, avec des armoires et des étagères, cède la place à une forme plus ouverte avec un îlot de cuisson avec de grands tiroirs et de larges armoires hautes le long du mur.

Afin de compléter l'agencement créatif et contemporain de ces nouvelles cuisines de manière intelligente et libre, une nouvelle combinaison d'accessoires est proposée : FRAME, FIT et FILO, au design purement italien.

Afin de créer de la liberté dans la disposition des armoires hautes et de créer de nouvelles possibilités dans l'organisation, le système FRAME a été développé.

Les systèmes FRAME sont fabriqués en aluminium laqué combiné à une gamme d'accessoires spéciaux en partie en bois de placage noir avec une finition anti-rayures spéciale. Chaque étagère a une fonction spécifique, boire, manger et préparer. Combinaisons de porte-verres, kits d'aide à la cuisine, porte-assiettes et bouteilles, à des ensembles de cocktails et de vins, ... Tout trouve sa place.

FRAME est proposé en 2 profondeurs différentes et différentes largeurs de caissons standards, si vous le souhaitez, en combinaison avec un éclairage LED intégré à l'avant et / ou à l'arrière. Des prises et des connexions USB sont également possibles.



Dans le même élan pour une organisation innovante dans la cuisine, le FIT a également été développé dans les dispositions de tiroirs FILO. Dans la même finition que le système FRAME, MDF plaqué noir avec finition anti-rayures et profilés en aluminium laqué.





Les divisions de tiroirs FIT pour les tiroirs à couverts se caractérisent par une disposition verticale précise des tiroirs, adaptée à la situation et à l'environnement. Qu'il s'agisse de couverts classiques ou de rangement d'ustensiles de cuisine, FIT a certainement une solution et les différentes dispositions peuvent être étendues

avec de nombreux accessoires, tels que des systèmes de rangement pour couteaux, épices, film de cuisine, tasses à café, cocktail - vin et sets de pâtes.

Les plans FILO ont été conçus pour l'organisation des tiroirs hauts. Dans la même finition que FIT et FRAME, vous trouverez de nombreuses options de disposition pour des choses plus volumineuses, telles que des casseroles et des poêles, des assiettes, des boîtes de rangement et des bouteilles. Tout cela dans un système adaptable de manière modulaire.

Les systèmes FIT et FILO sont également réglables en largeur pour s'adapter aux types de tiroirs les plus courants.

Tous les accessoires FIT et FILO peuvent également être parfaitement combinés avec le système FRAME.



Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Bermabru SA
 Boulevard Maurice Herbet 63 - 1070 Bruxelles
 Tél. : +32 2/529 50 50 – Fax : +32 2/524 22 24
 info@bermabru.be - www.bermabru.be -
 www.bermadecor.com



VITRAGES DESIGN & HAUTES PERFORMANCES



Fabrication de double-vitrage / triple-vitrage
jusqu'à 5000 x 2700 mm
Verre extra-clair et isolation renforcée (1.0)



Vitrage avec store intégré,
opacifiant, chauffant
et garde-corps



Showroom
en vidéo



Vitrage décoratif : impression numérique,
sablage et laquage

© RIOU Glass - crédit photo : RIOU Glass - Adobe Stock

RIOU Glass VIN – 99 rue Alfred Nobel
62880 VENDIN-LE-VIEIL – FRANCE
Tel. +33 (0)6 76 77 38 01
fabrice.creteur@riouglass.com



plus d'informations sur

riouglass.com

Séance d'information pour les cuisinistes



Le 18 octobre prochain, l'UPEC (Union Professionnelle des Cuisinistes) vous donne rendez-vous à Jambes pour une séance d'information réservée aux cuisinistes.

Lors de cette séance deux thématiques seront abordées :

- **Tout savoir sur le salaire garanti**

Oratrice : Dorotea Di Fiore – Juriste au Group S

Parmi les points qui seront abordés dans cet exposé, on peut citer : les obligations du travailleur en incapacité de travail ; la période et le montant du salaire garanti en fonction du type de contrat ; la prolongation de l'incapacité et la rechute + leurs conséquences sur le salaire garanti ; la maladie et autres suspensions : quand payer le salaire garanti ; reprise adaptée du travail et nouvelle incapacité : impacts sur le salaire garanti ; ...

- **Hausse des prix des matériaux : Quels moyens d'actions juridiques pour les entreprises ?**

Oratrice : Alexandra Carle – Juriste à la Confédération Construction

Nous souhaitons vous informer des moyens d'action dont vous disposez afin de minimiser l'impact de la hausse des prix des matériaux.

L'exposé a pour objectif de vous donner l'occasion de refaire le point sur les clauses à insérer dans vos contrats et les bons réflexes à adopter en cours d'exécution.

La participation à cette séance est totalement gratuite. Il vous suffit de vous inscrire par mail : (upec@confederationconstruction.be) ou par téléphone (081/20.69.22).

Ne manquez pas ce rendez-vous lors duquel nous vous informerons sur ces deux sujets d'actualité qui touchent directement votre secteur.

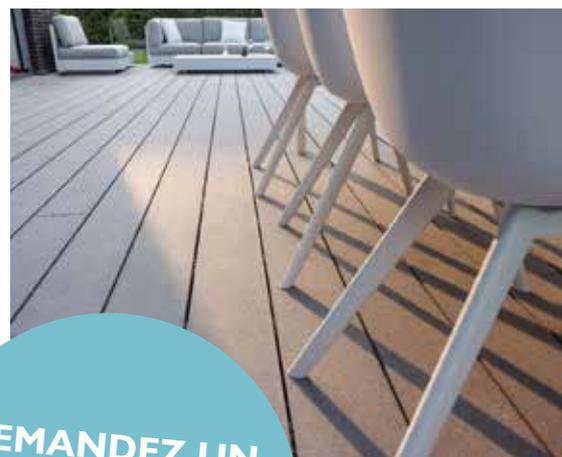
Informations pratiques :

Le mardi 18 octobre 2022 dès 17h

Adresse : Avenue Prince de Liège, 91/6 – 5100 JAMBES
(1^{er} étage – Bureaux de la FWMB Asbl)

L'association UPEC bénéficie du soutien de :





Votre partenaire pour les finitions de façade et de terrasse

LAMES EN FIBRES-CIMENT INNOVATIVES ET DURABLES

DEMANDEZ UN ÉCHANTILLON GRATUIT SUR www.cedral.world

Formations : Traversées de parois résistant au feu / Placeurs de portes résistant au feu

TRAVERSÉES DE PAROIS RÉSISTANT AU FEU

Vu l'importance d'un placement correct des traversées de parois résistant au feu pour satisfaire aux normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, la CCW en partenariat avec le CSTC vous invite à suivre une formation de 12 heures (4 modules indissociables de 3h) vous délivrant, après examen, un label de certification de placeurs de traversées de parois résistant au feu. L'examen est volontaire et non obligatoire, mais donnera à vos clients l'assurance de la qualité de la pose effectuée par le placeur agréé.

Programme

Jour 1 - le 06/09/2022 - De 13h à 16h

Notions de base concernant l'incendie et la sécurité incendie
Réglementation

Jour 2 - le 13/09/2022 - De 13h à 16h

Propriétés des matériaux et des éléments de construction
Méthode d'essai et de classification de la résistance au feu
Placement et attestation

Jour 3 - le 22/09/2022 - De 13h à 16h

Traversées de parois résistant au feu
Evaluations techniques européennes ETA
Rapport de classement pour traversées
Placement de traversées de parois

Jour 4 - le 29/09/2022 - De 13h à 16h

Placement de traversées de parois
Epreuve pratique de 2 à 3h00 en journée au CSTC Limelette

PLACEURS DE PORTES RÉSISTANT AU FEU

Vu l'importance d'un placement correct des portes résistant au feu pour garantir le compartimentage, la CCW en partenariat avec le CSTC vous invite à suivre une formation de 12 heures (4 modules indissociables de 3h) vous délivrant, après examen, un label de certification des placeurs de portes coupe-feu. L'examen est volontaire et non obligatoire, mais donnera à vos clients l'assurance de la qualité de la pose effectuée par le placeur agréé.

Programme

Module 1 - le 06/09/22 - De 13h à 16h : Notions de base concernant l'incendie et la sécurité incendie, et la réglementation.

Module 2 - le 13/09/22 - De 13h à 16h : Propriétés des matériaux et des éléments de construction, méthode d'essai et de classification de la résistance au feu. Agrément Benor/ATG

Module 3 - le 20/09/22 - De 13h à 16h : Présentation détaillée de 5 Benor/ATG et des fiches d'information éditées par l'ISIB

Module 4 - le 27/09/22 - De 13h à 16h : Placement des portes Benor/ATG et procédures administratives à suivre par le placeur

À l'issue de ces 4 modules indissociables, une épreuve pratique facultative permettra au participant d'obtenir l'Agrément de poseur de porte RF, délivré par un organisme de certification, l'Institut de Sécurité Incendie (ISIB). L'épreuve pratique aura lieu à la station expérimentale du CSTC à Limelette.

Les modules 1 et 2 sont les mêmes pour les formations "Placeurs de portes résistant au feu" et "Placeurs de traversées de parois résistant au feu".

Public-cible (pour les 2 formations)

Entreprise du secteur

Prix (pour les 2 formations)

100€/ module HTVA pour les Membres
200€/module HTVA pour les Non-membres
Bénéficiez de chèques formation : EMEC
Ristourne de 50% pour les affiliés de la Confédération

Inscription

Via l'adresse : <https://confederationconstruction.be/training/65488/training/subscribe> pour la formation traversées de parois résistant au feu

Via l'adresse : <https://confederationconstruction.be/training/65482/training/subscribe> pour la formation placeurs de portes résistant au feu

Date limite d'inscription : le 05/09/2022

Pour plus d'informations sur ces 2 formations, veuillez contacter :

Justine Danis - Tél. : 02/545 56 59 - formation@ccw.be

SOUDAFOAM FR HY

MOUSSE RÉSISTANTE AU FEU CERTIFIÉE

QUALITÉ RENOMMÉ
RENDEMENT SUPÉRIEUR



 **ACT TO PREVENT**
RÉSISTANCE AU FEU
JUSQU'À EI 240

SOUDAL

BUILD THE FUTURE

SOUDAL B.V. • HOUTSTRAAT 23 • 6001 SJ WEERT • TEL. +31-(0)76 5424901 • WWW.SOUDAL.COM

Le Week-End du Bois et des Forêts 2022 mettra en lumière votre savoir-faire, vos projets et vos produits bois



**LE WEEK-END
DU BOIS ET
DES FORÊTS**

14 | 15 | 16 OCT. 2022

Depuis son lancement en 2005, et au fil des éditions, le Week-end du Bois et des Forêts s'impose comme le rendez-vous incontournable de tous les acteurs et professionnels de la filière forêt bois, depuis la gestion forestière jusqu'à la transformation du bois. Il connaît, en effet, une fréquentation croissante, tant de la part du grand public que des acteurs de la filière désireux de se faire connaître (50.000 visiteurs et près de 200 activités).

Cette année encore, la **Fédération Wallonne des Menuisiers Belges** s'associe à cet événement phare de la filière qui se déroulera du 14 au 16 octobre 2022. La fédération vous soutient en prenant en charge les frais d'inscription et assurera la promotion pour toute entreprise membre et proposant une activité bois.



Soutenu par le Département de la Nature et des Forêts, cet événement se veut être :

- **L'événement annuel des entreprises du secteur bois** durant lequel elles ouvrent leurs portes afin de recevoir les visiteurs chez elles, de tisser ou retisser des liens entre les consommateurs, les artisans et entreprises locales et de mettre en avant les produits et savoir-faire locaux
- **L'événement fédérateur du secteur forêt bois en Wallonie** (le seul de ce type). Il s'agit de faire des liens entre la forêt, les propriétaires forestiers, les entreprises du secteur et les consommateurs.
- **Un événement éducatif** pour le grand public et tout spécialement pour les élèves de 5^e et 6^e primaires, organisé en partenariat étroit avec le DNF dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes à la multifonctionnalité de

la forêt, de leur faire prendre conscience que la gestion de celle-ci est entre de bonnes mains : celles de spécialistes.

Il a pour objectifs de :

- Faire prendre conscience au grand public du rôle essentiel de la forêt et du bois dans les changements climatiques, de la contribution de la filière forêt bois aux enjeux de neutralité carbone à l'horizon 2050. La forêt, son sol constituent des réservoirs de carbone. Utiliser le bois dans la construction c'est choisir un matériau moins énergivore et moins consommateur de carbone que ses concurrents.
- Inviter le grand public à consommer local et à soutenir l'économie locale

De plus, les entreprises ouvrant leurs portes à cette occasion ou proposant une activité (visite de chantier, démonstration de machines ...) se verront promouvoir sur le site internet du Week-end du Bois et des Forêts, sur la page Facebook de l'évènement ainsi qu'une page spécifique du programme d'activités en format pdf et facilement imprimable.

N'hésitez pas à vous inscrire et profitez de cette magnifique vitrine pour mettre en avant votre passion en proposant :

- Une ou plusieurs activités de votre choix, chez vous : portes ouvertes, démonstrations, ateliers....
- Une activité de votre choix au sein d'une grappe d'activités (activités proches géographiquement ou proposant une thématique commune)

Pour toutes informations, conseils ou accompagnement, prenez contact avec Johan Simon, chargé du projet à Ressources Naturelles Développement (j.simon@rnd.be / +32 472 85 37 14).

FRAIS D'INSCRIPTION OFFERTS POUR LES MEMBRES DE LA FWMB

La FWMB prend en charge les frais d'inscription de ses membres qui souhaitent participer au Week-End du Bois et des Forêts. Elle leur offre un Pack Personnalisé FWMB (d'une valeur de 250 €), lequel comprend :

- ✓ les frais d'inscription
- ✓ suivi du projet et assistance quotidienne par RND en cas de besoin
- ✓ la présence sur le site internet de l'évènement
- ✓ une citation sur le Facebook de l'évènement
- ✓ mise en place d'une campagne Facebook
- ✓ un fichier signature mail
- ✓ une affiche A4 à imprimer
- ✓ la présence sur le programme numérique
- ✓ 10 affiches A3 R/V personnalisables
- ✓ 10 affiches A4 R/V personnalisables
- ✓ 1 bâche promotionnelle 80 cm x 300 cm

APRÈS UNE ÉDITION 2021 COURONNÉE DE SUCCÈS AVEC PLUS DE 55 000 VISITEURS PARTOUT EN WALLONIE, LE WEEK-END DU BOIS ET DES FORÊTS 2022 EST EN PRÉPARATION.

LE WEEK-END DU BOIS ET DES FORÊTS

14 | 15 | 16 OCT. 2022

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS !
Faites vous connaître auprès du grand public et des jeunes.
Nous vous invitons à participer à l'édition 2022 de notre évènement

Portes ouvertes, démonstrations, visites de chantier,...

- > Tissez et/ou retissez des liens entre consommateurs, artisans et entreprises locales ;
- > Mettez en avant vos produits et votre savoir-faire.

LA TRANSFORMATION

Sciage
Panneau
Bois énergie
Pâte à papier

LA FABRICATION

Composant
pour la construction
Charpente - Menuiserie
Emballage - Mobilier
Tonnellerie
Objets divers

LA MISE EN ŒUVRE

Construction
Agencement
Rénovation

LA FORÊT

Gestion forestière
Sylviculture-plantation
Exploitation forestière

ENVIE DE PARTAGER VOTRE PASSION ?
Profitez de cette magnifique vitrine pour proposer une visite de votre entreprise, de vos ateliers, de vos chantiers, une balade thématique en forêt, etc...

CONTACTEZ-NOUS ET INSCRIVEZ-VOUS
Johan Simon, chargé de mission, RND asbl - j.simon@rnd.be - 0472 85 37 14

Le Week-End du Bois et des Forêts est l'évènement annuel et fédérateur des entreprises du secteur bois. C'est aussi un évènement éducatif pour le grand public et tout spécialement pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires. « Le Week-end bois » organisé en partenariat étroit avec le DNF, sensibiliser les jeunes à la multifonctionnalité de la forêt, aux métiers liés à la gestion forestière et à la valorisation du bois.

Une organisation de



RND
L'OPÉRATEUR DE RÉFÉRENCE
PIERRE • BOIS

Avec la collaboration de



**Wallonie
environnement
SPW**

Avec le soutien de



Wallonie

ACTIVITÉS

Nous nous réjouissons de vous accueillir aux événements suivants.
Plus d'infos sur rogiers.be.



WOOD



ALU & PVC



ADVANCED MATERIALS



FINISHING



DUST EXTRACTION

flanders expo

POLYCLOSE

31 AOÛT 1 & 2 SEP 2022

Stand 6322 - Hall 6

Sur notre stand vous trouverez une gamme étendue de machines à aluminium, certainement la peine !

POLYCLOSE
31/08-02/09

 **Fom Industrie**
Aluminium Working Machinery

LIEU Flanders Expo
Maaltekouter 1
9051 Gand

BILLET GRATUIT avec notre code
PE10113561

OPEN DAYS
29/09-01/10

LIEU Rogiers
Henri Lebbestraat 150
8790 Waregem

HEURES 29/09 & 30/09 de 9h à 20h
01/10 de 9h à 18h



 **OPEN
BEDRIJVEN
DAG**

**WIJ
DOEN
MEE!**



VOKA
**JOURNÉE DÉCOUVERTE
ENTREPRISE**
02/10

ROGIERS PARTICIPE !

LIEU Rogiers Waregem
HEURES 10h à 17h

Venez découvrir le monde fascinant des machines.

Rogiers est spécialisée dans la vente, la livraison, l'installation et l'entretien de toutes les machines (classiques jusqu'à CN) et projets globaux. Nous mettons l'accent sur la qualité, la durabilité, des machines de marques haut de gamme, notre expérience et savoir-faire, notre service avancé et étendu. N'hésitez pas à nous contacter ou à rendre visite à l'une de nos salles d'exposition à Waregem, Herentals ou Namur!

 **ROGIERS**
LEADING MACHINES. ULTIMATE SERVICE.

 **scm**
woodworking technology
DEALER PARTNER

+3256601345
info@rogiers.be
www.rogiers.be

Rogiers
Henri Lebbestraat 150, 8790 Waregem
Dikberd 46, 2200 Herentals
Route de Wasseiges 296, 5022 Namur

Votre camionnette, votre **pupitre** extérieur.

▶▶ Jusqu'au 31/12/2022

VOTRE AMÉNAGEMENT
DÉDUCTIBLE À
125%

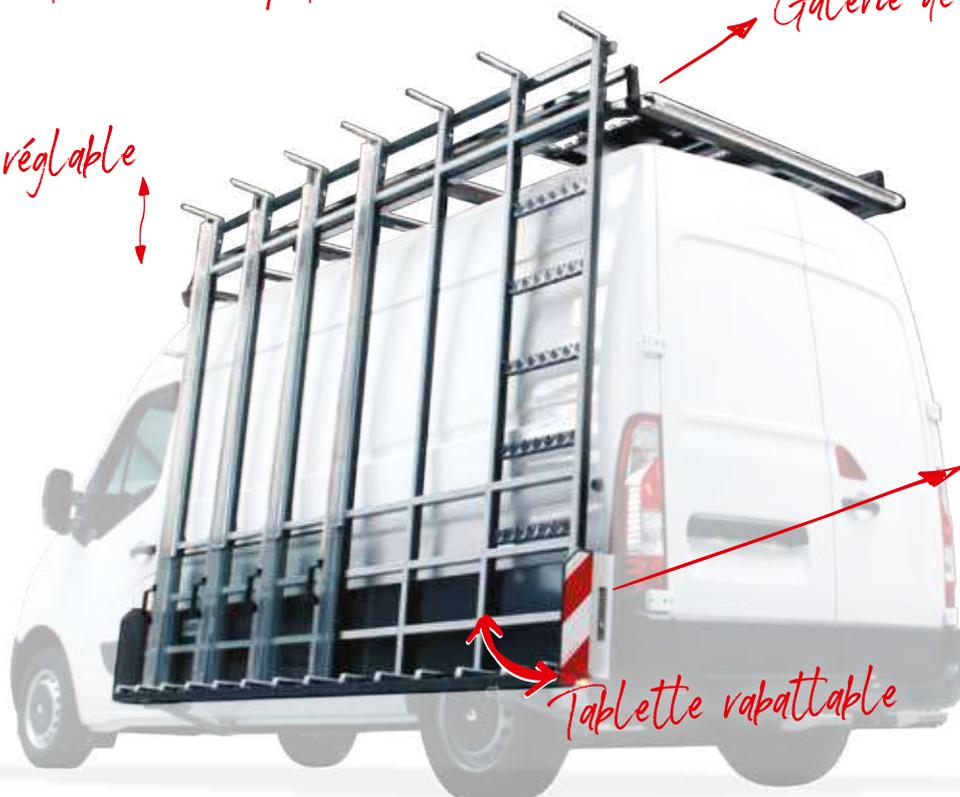
Kit fixation démontable rapide !

Hauteur réglable

Galerie de toit en alu

*Signalisation
de sécurité*

Tablette rabattable



Le pupitre Syncro System est le plus solide du marché.

Sa construction en aluminium soudée offre force et rigidité indispensables pour les travaux les plus lourds. Vous effectuerez votre travail plus efficacement, plus rapidement et en toute sécurité.

Tablette de chargement rabattable d'une profondeur de 220mm et d'une capacité de charge jusqu'à 500Kg. Tous les profilés sont équipés de protections en caoutchouc.

Pour les camionnettes H2 et H3, sa hauteur standard est de 2,40m avec possibilité de l'augmenter jusque 2,85m (3,05m en option). Pour les camionnettes H1, sa hauteur initiale est de 2m et extensible jusqu'à 2,45m. Les barres de blocage de charge à ressort sont télescopiques et réglables en hauteur.

A la demande, nous sommes en mesure de fabriquer votre pupitre extérieur et intérieur suivant vos souhaits.

Demandez une démo pupitre gratuite à domicile